# 

# Centre national de la danse 1, rue Victor Hugo - 93507 Pantin Cedex

# cnd.fr

**Formulaire de demande artiste accueilli**

# À envoyer au plus tôt deux mois et au plus tard huit jours avant la période souhaitée à [studios@cnd.fr](mailto:studios@cnd.fr)

# Ce dispositif est destiné aux compagnies chorégraphiques professionnelles.

**Critères d’attribution**

— Être structuré juridiquement (association, SARL, EURL…)

— Être titulaire de la licence d’entrepreneur de spectacles en cours de validité

— Avoir un partenaire (public ou privé) et/ou une date de représentation

— Nombre d’heures maximum attribuées par compagnie et par saison : 200 heures

— Pièce à joindre à la demande : dossier de présentation de la compagnie et du projet

En cas d’acceptation de votre demande, l’accès au studio sera conditionné par la remise, au préalable, des documents suivants :

— Convention de mise à disposition de studio et annexes (planning et règlement d’utilisation des studios) signées

— Copie de l’attestation d’assurance de la compagnie

**Les informations vous concernant**

— Nom du chorégraphe : — Nom de la compagnie :

— Nom de la structure juridique (si différent) :

— Siège social :

— Adresse de correspondance (si différente) :

— N° de licence d’entrepreneur du spectacle **(obligatoire)** : — Code APE/NAF :

— Nom du représentant légal de la structure :

— Fonction du représentant légal de la structure :

— Tél : — Mail : — Site internet :

**Votre demande (NB − Les studios sont exclusivement destinés aux répétitions et présentations professionnelles.**   
**Tout autre usage, du type auditions ou réunions, est strictement interdit)**

— Période de travail (la plus précise possible. 2 créneaux possible 9h30>14h30 et 14h30>20h30 ou journée entière) :

— Nombres de jours demandés (le CN D est ouvert du lundi au samedi)  :

— Nombre et noms des danseurs et personnes de l’équipe habilitées à travailler en studio au CND **(informations obligatoires)** :

— Pouvez-vous travailler dans un studio de 67m2 (8 x8m environ) : OUI NON

**Présentations professionnelles**

Envisagez-vous d’organiser une présentation professionnelle ? OUI NON

*Les présentations professionnelles se déroulent en condition studio (sans technique), du lundi au vendredi avant 17h pour une durée d’une heure maximum. La compagnie se charge, après accord du CN D**et sous son contrôle, de l’organisation et du financement de cette présentation (mailing, invitations, frais de déplacement, accueil…)*

**Les informations concernant votre projet**

— Titre de la pièce :

— Partenaire(s) :

— Lieu(x) et date(s) de programmation :

— Coordonnées détaillées des lieux de programmation ou du partenaire :

(adresse, tél, interlocuteur de la compagnie)

Date de la demande :